role (1868, in-8°); *De la musique dans ses rapports avec la santé publique* (1873, in-8°); l'*Enseignement orthophonique au Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris* (1873, in-8°); l'*Orthophonie au point de vue pédagogique* (1874, in-8°); le *Cours d'orthophonie annexé à l'institution nationale des Sourds-Muets* (1876, in-8°), etc.

* **COLOMBES**, bourg de France (Seine), cant. et à 3 kilom. de Courbevoie, arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Saint-Denis, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 2,302 hab.— pop. tot., 5,133 hab.

COLOMBET (Anatole DE), homme politique français, né à Langogne en 1833. Riche propriétaire de la Lozère, il fut nommé sous l'Empire maire de Langogne, devint membre du conseil général de son département et fut élu, le 8 février 1871, député de la Lozère à l'Assemblée nationale par 14,218 voix. M. Colombet alla siéger à l'extrême droite, dans le groupe des légitimistes cléricaux. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, fut un des signataires de l'adresse envoyée au pape par M. de Belcastel et par un certain nombre de députés qui tenaient à faire acte de complète adhésion au *Syllabus*, et assista aux grandes manifestations cléricales de son parti, notamment au pèlerinage de Paray-le-Monial. Après s'être prononcé pour le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, il contribua au renversement de M. Thiers, donna son adhésion complète à toutes les mesures de réaction présentées par le gouvernement de combat, vota contre la liberté des enterrements, pour l'église du Sacré-Cœur, pour le maintien de l'état de siége, pour le septennat (19 novembre 1873), pour la loi contre les maires, etc. Convaincu que le duc de Broglie n'était pas étranger à l'échec éprouvé par les partisans de la royauté de droit divin, M. de Colombet contribua à le renverser (mai 1874). Le 15 juin, il signa une proposition demandant le rétablissement de la monarchie. Le 8 juillet suivant, il se joignit aux légitimistes qui repoussèrent l'amendement septennaliste de M. Paris; puis il vota contre les propositions Périer et Maleville, l'amendement Wallon et la constitution du 25 février 1875. Il avait proposé, le 24 février, d'ajouter à la loi constitutionnelle un amendement dirigé contre les princes d'Orléans, et par lequel aucun membre des familles qui ont régné sur la France ne pouvait être nommé président de la République. M. de Colombet vota naturellement pour la loi sur l'enseignement supérieur et appuya la politique cléricale et compressive de M. Buffet. Après la dissolution de l'Assemblée, il se porta candidat au Sénat dans la Lozère. Dans sa circulaire aux électeurs, il déclara que ses votes antérieurs le dispensaient de faire une profession de foi. Elu sénateur le 30 janvier 1876, il est allé siéger à l'extrême droite de cette Chambre, dont il est devenu un des secrétaires, et il a constamment voté avec les ennemis implacables du gouvernement républicain.

* **COLOMBEY**, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S. de Toul; pop. aggl., 915 hab. — pop. tot., 919 hab.

Colombey-Nouilly (BATAILLE DE), nom que les Allemands donnent à la bataille de Borny. V. BORNY, dans ce *Supplément*.

COLOMBEY (Emile), pseudonyme du littérateur Emile LAURENT.

* **COLOMBIE** (ETATS-UNIS DE), nom que portent depuis le 20 septembre 1861 les Etats confédérés qui formaient auparavant la république de la Nouvelle-Grenade. On les désigne aussi quelquefois sous le nom de *Confédération grenadine*. Ce pays est situé au N. de l'Amérique méridionale; il touche aux deux mers et il comprend la partie la plus étroite de l'Amérique centrale. Il a pour limites : au N. la mer des Antilles, à l'E. le Venezuela, au S.-E. le Brésil, au S. la république de l'Equateur, à l'O. le grand Océan, au N.-O. la république de Costa-Rica.

Les Etats-Unis de Colombie sont traversés par la longue chaîne des Andes, qui, à partir du nœud de Pasto, y forme trois branches : la Suma Paz, à l'E.; le Quindin, au centre, et le Choco, à l'O. Les principaux cours d'eau sont le rio Chagres, le rio Atrato, la Magdalena avec ses affluents, plusieurs affluents de l'Orénoque (le Guaviare, la Vichada, la Meta, l'Apure), puis divers affluents du fleuve des Amazones (l'Ucayari, le rio Caqueta ou Japura). Les steppes connus sous le nom de *llanos* occupent une partie du territoire et se prolongent dans le Venezuela.

On y trouve des mines d'argent, de fer, de cuivre, de zinc, de platine, de mercure; mais elles sont mal exploitées ou ne le sont pas du tout. On recueille de l'or dans les sables de quelques rivières. Le pays produit aussi de belles émeraudes, qu'on appelle émeraudes du Pérou.

Les forêts sont peuplées de palmiers, de bananiers, de cèdres et d'autres essences précieuses. On cultive le cacao, le café, la canne à sucre, le tabac, la vanille, l'indigo, le coton, la vigne, etc.; mais l'agriculture reste stationnaire, parce que la population n'est pas assez nombreuse : les voies de communication manquent presque partout et le pays est depuis longtemps livré à l'anarchie.

Il y a neuf Etats, dont le tableau suivant fait connaître la superficie et la population, et auxquels il faut joindre ce qu'on appelle les territoires, habités par des peuplades à demi barbares :

ÉTATS.	SUPERFICIE en kilom. carrés.	POPULATION.
Antioquia. . . .	57,800	365,974
Bolivar.	55,000	247,100
Boyaca.	44,000	482,874
Cauca.	417,500	435,078
Cundinamarca.	22,000	409,602
Magdalena. . .	63,300	85,255
Panama	81,700	220,542
Santander . . .	42,500	425,427
Tolima.	46,800	230,891
Territoires. . .	»	20,000
	830,600	2,922,743

Les plus importantes des peuplades indigènes sont celles des Muyscas, qui peuvent être comparés aux Aztèques du Mexique, et des Goajiros, dans une presqu'île formée par le golfe de Venezuela.

Le budget des recettes pour l'année finissant le 31 août 1875 s'est élevé à 3,884,897 dollars; celui des dépenses à 2,654,301 dollars.

L'armée fédérale compte 2,585 hommes sur le pied de paix; en temps de guerre, les Etats doivent fournir un contingent d'un dixième de la population.

Le pouvoir exécutif est exercé par un président, assisté de quatre secrétaires ou ministres. Le président est élu pour deux ans par le peuple des différents Etats, à une majorité absolue des Etats. Le pouvoir législatif est partagé entre une Chambre de représentants et un Sénat de plénipotentiaires, dont trois pour chaque Etat. Le Sénat compte ainsi 27 membres; la Chambre des représentants en compte 61.

— *Histoire*. Après que le général Mosquera se fut emparé de la ville de Bogota en 1861, les plénipotentiaires des Etats de la confédération rédigèrent une espèce de constitution, et Mosquera fut investi de la présidence sans durée déterminée. Bientôt les violences de Mosquera amenèrent des révoltes, et le 21 février Leonardo Canal, après avoir battu Mosquera près de Tunja, marcha sur la capitale et y entra le 25 avec 3,000 hommes; mais deux jours après Mosquera en reprit possession. Un décret du 7 avril convoqua une convention à Carthagène pour le 7 août. Cependant Arboleda, maître de l'Etat d'Antioquia, remporta plusieurs victoires sur les généraux de Mosquera, et il aurait pu prolonger longtemps la résistance s'il n'avait pas été tué par des assassins dans les défilés de Pasto. Vers la fin de 1862, toute résistance paraissant vaincue, rien ne s'opposait plus à la convocation de l'Assemblée, qui pourtant ne se réunit à Rio-Negro, dans l'Etat d'Antioquia, que le 9 février 1863. Une constitution nouvelle fut votée le 25 avril et proclamée le 8 mai. En attendant l'élection d'un nouveau président, Mosquera fut chargé du pouvoir exécutif. Il forma alors le projet de réunir la république de l'Equateur à celle de Colombie. Garcia Moreno, président de l'Equateur, se hâta de réunir une armée de 5,000 ou 6,000 hommes placée sous les ordres de Juan-Jose Flores. Mais Mosquera le vainquit, et la paix fut signée entre les deux pays le 1er janvier 1864. Bientôt l'élection présidentielle eut lieu, et Mosquera céda ses pouvoirs au nouveau président, Manuel Murillo Toro. Pendant les deux années que celui-ci resta à la tête du gouvernement, il y eut des troubles graves dans plusieurs des Etats de la Colombie, et Murillo fut obligé de déclarer la république entière en état de guerre. Cependant Mosquera avait été envoyé à Paris et à Londres pour y traiter une négociation qui ne put aboutir. Quand les deux années de la présidence de Murillo furent expirées, Mosquera fut élu pour lui succéder par sept Etats sur neuf. Le Sénat nomma Rojas Garrido vice-président et l'investit du pouvoir suprême en attendant le retour de Mosquera, qui revint le 19 mai et prit immédiatement possession du pouvoir. Les nombreuses résistances qu'il rencontra dans l'exécution des mesures qu'il jugeait les plus utiles l'engagèrent à adresser sa démission à la cour suprême le 6 décembre 1866; mais cette démission ne fut pas acceptée. De nouveaux troubles éclatèrent bientôt, et le 15 mars Mosquera publia un décret par lequel il s'appliquait le bénéfice d'un article de la constitution qui, en cas d'urgence, accorde au président le pouvoir discrétionnaire, et en même temps il fit arrêter l'ex-président Murillo. Une véritable guerre civile ayant éclaté dans l'Etat de Magdalena, Mosquera se vit obligé d'y envoyer des troupes. Quelque temps après, Mosquera fit acheter trois bâtiments cuirassés aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et le congrès, jugeant que le président ne devait pas disposer ainsi sans son autorisation des deniers publics, se disposait à le mettre en accusation. Mosquera répondit par un nouveau coup d'Etat; le 29 avril, il prononça la dissolution du congrès et déclara la confédération en état de guerre. Alors les présidents des Etats de Magdalena et de Santander déclarèrent le président fédéral déchu du pouvoir; plusieurs autres présidents se joignirent à eux, et bientôt Mosquera ne se vit reconnu que par les Etats de Cauca et de Bolivar. Il se hâta d'ordonner une levée de 10,000 hommes, qu'il divisa en trois corps d'armée. Mais le général Santos Acosta, qui était deuxième vice-président de la confédération et qui, d'après la constitution, pouvait être appelé éventuellement à remplacer le président, se décida à agir contre Mosquera; il se mit à la tête d'une petite troupe déterminée, se rendit au palais qu'habitait Mosquera, pénétra dans sa chambre à coucher, où il dormait profondément, s'empara de sa personne et le fit transférer à l'Observatoire sans rencontrer la moindre résistance. Deux jours après, Santos Acosta publia un décret portant que, comme il n'était que second vice-président, il invitait le général Santos Guttierez, alors en Europe, à venir prendre possession du pouvoir exécutif. Santos Guttierez ne tarda pas à revenir, et Acosta lui remit le pouvoir, qu'il devait garder jusqu'au 1er avril 1868. Mosquera avait été condamné à quatre années d'exil.

Depuis cette époque, plusieurs présidents se sont succédé, et aucun changement important ne s'est opéré dans la république des Etats-Unis de Colombie. Le président actuel est don Aquileo Parra; il a été proclamé le 1er avril 1876.

COLOMBIÈS, village de France (Aveyron), cant. et à 13 kilom. de Sauveterre, arrond. et à 31 kilom. de Rodez; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 2,185 hab.

* **COLOMBIN (SAINT-)**, bourg de France (Loire-Inférieure), arrond. et à 25 kilom. S. de Nantes, près du confluent de la Logne et de la Boulogne; pop. aggl., 811 hab. — pop. tot., 2,327 hab.

* **COLOMBIUM** s. m. — Chim. Syn. de NIOBIUM. C'est par erreur que dans nos premiers tirages nous l'avions dit synonyme de TANTALE.

COLOMBOPHILE adj. et s. (ko-lon-bo-fi-le — du latin *columbus*, pigeon, et du gr. *phileô*, j'aime). Qui aime les pigeons, et surtout les pigeons voyageurs; qui se plaît à en élever, à étudier leurs habitudes : *L'Epervier, journal de Bruxelles, est le Moniteur des sociétés* COLOMBOPHILES.

COLOMBOPHILIE s. f. (ko-lon-bo-fi-li — rad. *colombophile*). Goût prononcé pour l'élevage des pigeons.

CÔLONALGIE s. f. (ko-lo-nal-jî — de *côlon*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur ayant son siége dans le côlon.

COLONGE s. f. (ko-lon-je). Féod. Exploitation agricole d'un fonds réparti entre plusieurs personnes qui payaient chacune une redevance annuelle.

* **COLONGER, ÈRE** adj. (ko-lon-jé, è-re — rad. *colonge*). Qui est relatif à une colonge.

* **COLONIAL, ALE** adj. — **Encycl.** *Pacte colonial*. Convention passée entre une colonie et sa métropole pour régler les relations qui doivent s'établir entre elles. On trouvera de plus amples détails au mot PACTE, t. XII du *Grand Dictionnaire*, page 12.

* **COLONIE** s. f. — **Encycl.** *Colonies françaises*. Voici la liste exacte de ces *colonies* : l'Algérie, au nord de l'Afrique, divisée en trois grandes provinces, ou plutôt en trois départements : ceux d'Alger, de Constantine et d'Oran. Ils nomment chacun un sénateur et un député. Le Sénégal, l'île de Gorée, les établissements de la côte d'Or et du Gabon, sur la côte occidentale d'Afrique; Mayotte et dépendances. L'île de la Réunion, dans la mer des Indes, dépendance de l'Afrique; elle nomme un sénateur et un député. L'Inde française, en Asie, dont le chef-lieu est Pondichéry. Les possessions françaises de la Cochinchine, dont le chef-lieu est Saïgon. L'île de la Martinique (Amérique); elle nomme un sénateur et un député. Enfin l'île de la Guadeloupe (Amérique); elle nomme également un sénateur et un député. La Guyane française (Amérique méridionale); chef-lieu, Cayenne. Les îles Saint-Pierre et Miquelon (Amérique du Nord). Enfin, dans l'Océanie, le îles de la Société et dépendances, la Nouvelle-Calédonie, avec quelques îles qui en dépendent. Pour plus amples détails, voir les noms de ces colonies dans le *Grand Dictionnaire* ou dans ce *Supplément*.

* **COLONNA DI CASTIGLIONE** (Adèle D'AFFRY, princesse), dite **Marcello**, sculpteur italien. — Depuis sa *Gorgone*, qui fut si remarquée, ce sculpteur au talent plein de distinction a exposé : la *Bacchante fatiguée*, buste en marbre (1869); la *Pythie*, statue en bronze d'un grand caractère; *Chef abyssin*, buste en marbre et bronze (1870); *Redemptor mundi*, buste en marbre; *Phœbé*, buste en marbre; la *Belle Romaine*, buste en marbre (1875); la *Baronne de K...*, buste en marbre (1876).

COLONNA-CESARI (don Joseph), sculpteur français, né à Porto-Vecchio (Corse) en 1825. Il appartient à la famille des comtes Colonna della Rocca, qui compte parmi ses membres des papes, des cardinaux, des vice-rois et des maréchaux de France. Destiné à la prêtrise, il entra au grand séminaire d'Ajaccio. Tout jeune encore, M. Joseph Colonna montra de grandes dispositions pour la sculpture. A quinze ans, il exécuta un *Christ* en bois colorié qui fut placé dans l'église de Porto-Vecchio. Le conseil général de la Corse lui vota alors une pension pour qu'il allât faire ses études artistiques à l'Académie de Saint-Luc, à Rome. En 1846, M. Colonna-Cesari exécuta un buste du maréchal *Sébastiani*. A la même époque, il apprit à peindre et à graver, et il exécuta notamment un buste du président *Colonna d'Istria*, un portrait en pied de Napoléon III, tableau qui fut placé dans la salle des séances du conseil général, à Ajaccio, etc. Ce fut en 1868 que M. Colonna-Cesari exposa au Salon de Paris; il envoya un buste en marbre du préfet de police *Piétri* et quatre camées représentant des portraits. Il a exposé depuis lors : le buste en terre cuite du sultan *Abdul-Aziz*, les portraits camées du *Prince impérial*, de *M. Decori*, de *Mme Decori*, des *Enfants Decori* (1869); le buste en marbre de *M. Bozérian* et le buste en plâtre de *M. Hébert*, professeur à la Faculté des sciences (1870); les bustes du *Dr A. Guérin* et du *Dr Vincenti-Vincent* (1872); buste en plâtre métallique de *M. Caussinus* (1873); le buste du *Colonel T...* (1874); les bustes du *Baron de Santos*, de *M. Boulay*, de l'Institut; de *Mlle F...* (1875), etc. On doit, en outre, à M. Colonna-Cesari les bustes de l'*Empereur Alexandre II*, de l'*Empereur François-Joseph*, commandés en 1870 pour le palais de l'Elysée; les bustes de *MM. Jamin, Laborie, Blanche*, du *Baron Thenard*.

* **COLONNE** s. f. — Moll. Genre de coquilles, qui paraît devoir être réuni au genre agathine.

— **Encycl.** Archit. La plupart des *colonnes* historiques ont été l'objet d'articles spéciaux dans le *Grand Dictionnaire*; nous croyons cependant devoir en établir ici l'énumération, en renvoyant pour de plus grands détails à celles dont nous avons déjà parlé.

— I. COLONNES ROMAINES. *Colonne Antonine*. On la confond souvent à tort avec la *colonne* de Marc-Aurèle, parce qu'elle a été érigée par cet empereur. La *colonne* de Marc-Aurèle s'élève au-dessus du Forum d'Antonin; la *colonne* Antonine était située dans le Champ de Mars. Il n'en reste plus que des ruines. Elle était d'ordre dorique, en granit rose, d'un seul bloc; sa hauteur était de $14^{m},62$ et son diamètre de $1^{m},84$. Elle posait sur un piédestal quadrangulaire orné sur trois côtés de bas-reliefs en marbre blanc; l'un de ces bas-reliefs représentait l'apothéose d'Antonin et de Faustine; les deux autres une décursion, c'est-à-dire la manœuvre qu'accomplissaient les troupes aux funérailles des généraux morts dans l'exercice de leur commandement; sur la quatrième face, une table portait gravée la dédicace du monument à Antonin par Marc-Aurèle et Vérus, ses fils.

— *Colonne Bellique*. Petite *colonne* située hors des murs de l'ancienne Rome, près de la porte Carmentale et au devant du temple de Bellone. Les féciaux venaient près d'elle déclarer l'ouverture de la reprise des hostilités.

— *Colonne de Constantin*, à Constantinople. Il n'en existe plus que des débris, mais on pouvait la voir encore presque entière au XVIIIe siècle. Elle était composée de blocs de porphyre et paraissait d'un seul morceau, grâce à un artifice ingénieux : une couronne de laurier, sculptée dans la masse, entourait le fût à chaque joint des tronçons. Elle était terminée par un chapiteau corinthien en bronze et portait une statue d'Apollon; le peuple s'imaginait que c'était la statue de Constantin. Le travail de ce monument était fort remarquable.

— *Colonne Horatia*. Elle avait été érigée par Tullius Hostilius pour rappeler le triomphe d'Horace sur les Curiaces et se composait d'un petit pilier quadrangulaire, destiné à recevoir un trophée d'armes. Elle exista longtemps à l'une des extrémités du Forum, vers le mont Capitolin.

— *Colonne Lactaire*. V. LACTAIRE, au t. X du *Grand Dictionnaire*.

— *Colonne Mœnia*. Petit monument du Forum, près de la basilique Porcia. Les triumvirs capitaux siégeaient au devant, quand ils avaient à juger certains délits.

— *Colonne de Marc-Aurèle*. V. MARC-AURÈLE, au tome X du *Grand Dictionnaire*.

— *Colonne de Phocas*. Cette *colonne*, relativement moderne, a été érigée en 608 de l'ère actuelle, par Smaragdus, exarque d'Italie, en l'honneur de Phocas. Elle est située en avant de l'arc de Septime-Sévère. C'est un grand monolithe (13 mètres de hauteur, sur un piédestal de 3 mètres) en marbre blanc, cannelé, d'ordre corinthien. La statue de Phocas qui la surmontait a été brisée.

— *Colonne de Pompée*. V. POMPÉE, au t. XII du *Grand Dictionnaire*.

— *Colonnes rostrales*. V. ROSTRAL, au t. XIII du *Grand Dictionnaire*.

— *Colonne Théodosienne*, à Constantinople. On la nomme aussi *colonne d'Arcadius*. Elle a été érigée en l'honneur d'Arcadius par Théodose II; il n'en existe plus que le piédestal et les premières assises du fût; ces débris sont couverts de remarquables sculptures représentant des scènes de guerre; le piédestal est également couvert de sculptures sur ses quatre faces. La *colonne* Théodosienne paraît avoir été une imitation de la *colonne* Trajane. En marbre blanc comme elle, elle était également creuse à l'intérieur et l'on y montait par un escalier à vis. Ses proportions devaient être sensiblement moins fortes; le piédestal a $3^{mq},85$ et le diamètre des premiers fûts est de $2^{m},60$.

— *Colonne Trajane*. V. TRAJANE, au t. XV du *Grand Dictionnaire*.

— II. COLONNES MODERNES. *Colonne d'Alexandre*, à Saint-Pétersbourg. Elle a été érigée en 1832 sur une des plus belles places de la ville, celle qui s'étend du Palais d'hiver à l'hôtel de l'état-major général, en l'honneur de l'empereur Alexandre Ier, et sous la direction d'un architecte français, de Montferrand. C'est le plus grand monolithe connu. Le fût, taillé dans un bloc de granit rouge de Finlande, mesure $27^{m},28$ de hauteur; son diamètre, à la base, est de $4^{m},55$. Il repose sur un piédestal de bronze fait avec des canons pris aux Turcs en 1829; le piédestal est assis lui-même sur un soubassement de granit, ce qui porte la hauteur totale du monument à plus de 50 mètres. La colonne est couronnée par un amortissement en bronze, de forme hémisphérique, qui surmonte un chapiteau de bronze; un ange du même métal, dû au sculpteur russe Orlowsky, est debout sur le globe, tenant d'une main une grande croix et de l'autre montrant le ciel.

— *Colonne de Blenheim*, à Blenheim-Park, comté d'Oxford. Elle a été érigée devant le château du duc de Marlborough, en l'honneur des victoires du célèbre général. Sa hauteur est de 40 mètres, y compris le piédestal chargé d'inscriptions commémoratives. Au sommet est placée la statue du duc, portée par un groupe de captifs et environnée de trophées.

— *Colonne de Boulogne-sur-Mer*. Cette *colonne*, dont l'érection fut décidée en 1804, ne fut achevée qu'en 1841. Elle devait perpétuer le souvenir du camp de Boulogne et de l'expédition projetée contre l'Angleterre; en 1814, elle était à peine élevée à la moitié de sa hauteur, et la Restauration, en l'achevant, décida qu'elle rappellerait le retour des Bourbons en France. Elle est située à 1 kilom. et demi à l'E. de la ville, sur la place d'où l'on découvre les côtes d'Angleterre, et se compose d'un fût d'ordre dorique, tout uni, de pierre grise dite marbre de Boulogne. Cette *colonne*, avec son soubassement, a une hauteur de $48^{m},72$ au-dessus du sol; mais le point où elle est située est lui-même à 100 mètres environ au-dessus du niveau moyen de la mer, ce qui lui donne une élévation prodigieuse. Le fût, creux à l'intérieur, est garni d'un escalier qui permet d'atteindre la plate-forme, où un gros piédestal circulaire supporte la statue en bronze de Napoléon Ier, par Bosio. Sous la Restauration, le piédestal supportait un globe fleurdelisé surmonté d'une couronne royale. Labarre a été l'architecte de ce monument.

— *Colonne de Catherine de Médicis*, à Paris. Elle est adossée à la Halle au blé. Catherine de Médicis l'avait fait construire pour lui servir d'observatoire dans une des cours de son hôtel particulier, dit hôtel de la reine, et sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la Halle au blé. Cette gracieuse *colonne*, due à l'architecte Bulland, a pu être conservée. Elle est d'ordre dorique, cannelée, en pierre de taille, avec un escalier à vis conduisant sur son chapiteau. Sa hauteur est de $30^{m},86$, y compris le piédestal, et son diamètre moyen de 3 mètres.

— *Colonne* dite le *Monument*, à Londres. Elle s'élève sur une petite place, dans Fish-Street-Hill, et a été érigée en 1671 pour rappeler le souvenir de l'incendie de 1666, qui dévora une partie de la ville. Ses proportions sont colossales. Elle a $61^{m},70$ de hauteur, y compris un piédestal quadrangulaire de $12^{m},34$ de hauteur et de $5^{m},20$ de diamètre; une des faces de ce piédestal est ornée d'un bas-relief de marbre représentant d'un côté l'incendie et de l'autre la réédification de la ville; aux quatre angles sont sculptées des salamandres. La *colonne* elle-même, d'ordre dorique, cannelée, est en pierre de taille; elle est creuse, et un escalier intérieur de 345 marches de marbre noir conduit à son chapiteau, dont le tailloir supporte un grand vase d'où s'échappent des flammes, le tout en bronze doré. L'architecture de ce monument est due à Christophe Wren.

— *Colonne de Juillet*. V. JUILLET.

— *Colonne* ou *Fontaine du Palmier*, ou *du Châtelet*, à Paris. V. CHÂTELET, au tome III du *Grand Dictionnaire*.

— *Colonne Vendôme*. V. VENDÔME, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

— *Colonne Victoria* ou *de la Victoire*, inaugurée à Berlin le 2 septembre 1873. V. VICTORIA, dans ce *Supplément*.

— Météor. *Colonne solaire*. Nous empruntons au *Journal des Débats* la description suivante de ce curieux phénomène :

« Le 12 juillet 1876, vers sept heures et demie du soir, on a vu à Paris le soleil surmonté d'une haute et large *colonne* lumineuse. La *colonne* avait bien 15° de hauteur, et elle était nettement terminée par deux verticales tangentes aux deux bords du soleil. Un peu plus tard, quand le soleil eut disparu sous l'horizon, la colonne devint rouge et plus brillante; elle eut tout son éclat de huit heures quinze minutes à huit heures trente minutes; elle disparut à huit heures quarante-cinq minutes, c'est-à-dire trois quarts d'heure après le coucher du soleil. »

Cette apparition, bien que rare, n'en a pas moins été déjà observée. Sa cause est très-simple. Cassini le premier, en 1672, signala le phénomène de la *colonne* solaire. Bravais en a donné une explication satisfaisante. (*Journal de l'Ecole polytechnique*, 1847.) Il est dû à la réfraction de la lumière solaire à travers les cirrus des hautes régions atmosphériques, affectant la forme de prismes verticaux terminés par des bases planes et horizontales. La lumière du soleil éclaire ces petits glaçons qui nous renvoient l'illumination.

Le phénomène subsistant près de trois quarts d'heure après que le soleil est sous l'horizon, il faut bien, pour que la lumière parvienne aux cirrus, qu'ils se trouvent à une très-grande hauteur au-dessus de l'horizon, au moins à 10,000 mètres.

COLONOS, père d'Ochné, qui, éprise d'Eunostos et dédaignée par lui, le calomnia auprès de ses frères et fut cause de sa mort.

COLONTAS, Argien, qui reçut Cérès lorsque cette déesse, errant sur terre à la recherche de sa fille, arriva en Argolide. Mais Chthonie, la fille de Colontas, mécontente des honneurs que son père rendait à la déesse, lui en fit de vifs reproches et attira ainsi sur sa famille le courroux de Cérès. Colontas et sa maison furent consumés par le feu; quant à Chthonie, Cérès l'emmena à Hermione, où, pour expier son crime, elle fonda un temple et des jeux en l'honneur de la déesse.

COLOPHOLIQUE adj. (ko-lo-fo-li-ke — rad. *colophane*). Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la colophane et qui se produit par l'action de la chaleur sur l'acide pinique.

COLOPHONONE s. f. (ko-lo-fo-no-ne — rad. *colophane*). Chim. Portion du produit de la distillation sèche de la colophane, que l'on obtient quand celle-ci bout à 97°.

COLOPHONIA, fille d'Erechthée, roi d'Athènes. Désignée par le sort, elle fut sacrifiée par son père pour le salut de l'Etat.

COLORADO, ancien territoire des Etats-Unis. Il forme aujourd'hui un Etat, dont la capitale est Denver-City; 12,000 hab. Ce pays a fait de rapides progrès dans ces dernières années. Il possède de nombreuses routes, des chemins de fer, des écoles, des églises, des journaux. Des explorations faites dernièrement sur ce territoire ont fait découvrir des ruines de maisons, de fermes, de fortifications, des poteries, des dessins, des esquisses et, sur les murs, des caractères qui paraissent être de l'écriture. Ces débris appartiennent à des âges préhistoriques, en considérant comme préhistorique tout ce qui est antérieur à l'arrivée des missions espagnoles au XVIe siècle.

Beaucoup de ces ruines et de ces débris sont formés de matières comparativement périssables, telles que le bois, les peintures, des peaux, etc. Tout ce qu'on sait de l'âge auquel ils appartiennent provient de la tradition des Indiens Navajo, d'après lesquels ces ruines existaient déjà à l'époque où leurs ancêtres vinrent s'établir dans cette vallée, ce qui a eu lieu antérieurement à « cinq générations de vieillards, » par conséquent il y a de quatre à cinq cents ans. Mais la tradition indienne n'est pas une base bien solide pour établir avec quelque certitude cette chronologie. Cependant, comme ces ruines présentent un caractère très-différent de tout ce qui s'est fait dans le pays depuis la découverte de Christophe Colomb, on en peut conclure qu'elles appartiennent à l'époque préhistorique.

Elles sont nombreuses; les plus belles et les mieux conservées se trouvent à l'ouest de la rivière Animas, dans une grande vallée de 15 milles de longueur sur 7 de largeur, située à 35 milles au sud de la ville d'Animas. On s'est servi de toutes sortes de pierres pour leur construction. La vallée a été dans un temps presque entièrement couverte d'édifices, dont deux de dimensions considérables et les autres de proportions très-variées et plus petites. Les matériaux consistent en petits blocs de grès reliés par un mortier d'argile. Les murs extérieurs ont 4 pieds d'épaisseur; les murs intérieurs varient de 3 pieds à 1 pied et demi, mesure anglaise. A l'étage inférieur se trouvent des ouvertures d'environ 1 pied carré. Ce qui reste des murs indique l'existence de quatre étages; quelques chambres sont restées entières.

Vers le second étage, il semble qu'il y avait un balcon du côté de l'ouest. Dans le mur extérieur, on ne trouve aucune apparence de porte; mais il y en a, au contraire, beaucoup d'une chambre à l'autre dans les appartements intérieurs. Beaucoup de chambres sont petites, n'ayant que 8 pieds sur 10 et 12 sur 14. Les portes ont 2 pieds de largeur sur 4 de hauteur. La charpente de ces portes et des ouvertures est en bois de cèdre; il en est de même des poutres qui supportent les planchers : ces poutres, qui ont environ 8 pouces d'épaisseur, mesurent de 20 à 50 pieds de longueur et sont espacées d'environ 1 mètre.

Quelques-uns des murs à l'intérieur des chambres sont peints ou blanchis à la chaux; d'autres sont couverts d'ornements, de dessins ou de caractères qui ressemblent à une écriture. Les dessins représentent des hommes, des animaux, des insectes. On a trouvé dans ces antiques demeures des ossements humains et des os de mouton, ainsi qu'une grande variété de poteries. L'état des bâtiments indique clairement qu'ils ont été détruits par le feu. Les pierres qui composent ces ruines n'ont pas été extraites dans les environs, mais elles paraissent avoir été apportées d'une distance considérable, peut-être 20 milles.

L'une de ces maisons du Colorado du Sud, la plus remarquable qui ait été décrite et dessinée, se trouve dans les gorges d'un escarpement du torrent de Mancos; elle est située à la hauteur verticale de 800 pieds au-dessus du petit cours d'eau qui coule dans le bas. L'ancien peuple qui habita ces lieux, quel qu'il fût, aztèque ou moqui, paraît avoir eu une grande prédilection pour ces demeures élevées et inaccessibles.

Dans la même vallée, on a trouvé des restes de différents autres édifices : une tour circulaire de 12 pieds de diamètre et de 20 pieds de hauteur est encore debout; les murs ont environ 16 pouces d'épaisseur et sont construits comme les maisons de pierre dont nous venons de parler. Ces ruines appartiennent toutes à un système de vie absolument différent de celui des Indiens Navajo ou Moqui, qui habitent maintenant la contrée.

Le fait le plus important qui se rattache à ces ruines, celui qui donne le plus d'espérances de révélations scientifiques, c'est la découverte qu'on y a faite de documents écrits. Les caractères observés sur les murs peuvent être alphabétiques ou hiéroglyphiques. Dans le comté de Stoddard (Missouri) on a, dit-on, découvert une tablette de terre cuite, de 10 pouces et demi sur 13, couverte de caractères nettement gravés, qui ne sont pas sans ressemblance avec le sanscrit.

Cette écriture, si c'est une écriture, est en apparence identique avec différentes inscriptions trouvées, il y a quelques années, dans un temple du sud du Mexique, qui paraît avoir appartenu à un peuple adorant le soleil. Près de Tuscaloosa, dans l'Alabama, on rapporte qu'une pierre a été trouvée, il y a plusieurs années, couverte des mêmes caractères semblables à de l'écriture. On n'est malheureusement pas encore parvenu à les déchiffer.

COLORIEUR adj. m. (ko-lo-ri-eur — rad. *colorier*). Se dit, dans la fabrication des étoffes, d'un rouleau qui applique les couleurs.

COLOSSÉE s. m. (ko-loss-sé). Amphithéâtre de Vespasien, à Rome. V. COLISÉE, au t. IV du *Grand Dictionnaire*.

COLOSTIS s. m. (ko-lo-stiss). Bot. Nom donné par les anciens au pyrèthre.

CÔLOTOMIE s. f. (kô-lo-to-mî — de *côlon*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Ouverture du côlon pratiquée pour former un anus artificiel.

CÔLOTYPHUS s. m. (kô-lo-ti-fuss — de *côlon*, et de *typhus*). Pathol. Typhus dont les phénomènes ont pour siége le gros intestin.

COLPEURYNTER s. m. (kol-peu-rain-tèr — du gr. *kolpos*, vagin; *euruntêr*, qui élargit). Dilatateur du vagin, de Braun.

COLPITE s. f. (kol-pi-te — du gr. *kolpos*, vagin). Pathol. Inflammation du vagin.

COLPOON s. m. (kol-po-on). Bot. Syn. de FUSAN.

COLPOTOMIE s. f. (kol-po-to-mî — du gr. *kolpos*, vagin; *tomê*, incision). Chir. Incision du vagin, pour l'opération de la taille.

COLUCCI-BEY (Antoine), médecin égyptien, né à Alexandrie en 1810. Son père, un Napolitain qui s'était établi en Egypte, l'envoya étudier la médecine en Italie. Lorsqu'il eut passé son doctorat à Bologne, M. Colucci retourna dans sa ville natale et fut nommé médecin du vice-roi Méhémet-Ali. Depuis lors, il est devenu vice-président du conseil de santé du Caire, inspecteur du service médical de la marine, président de l'intendance générale sanitaire d'Egypte, président de l'édilité d'Alexandrie, membre, puis président de l'Institut égyptien. Ce savant distingué a fait une étude toute particulière des maladies épidémiques, notamment de la peste et du choléra, qui sévissent si fréquemment en Egypte. Croyant peu à l'efficacité des quarantaines, le docteur Colucci s'est prononcé, en ce qui concerne le choléra, pour l'emploi des mesures d'hygiène les plus propres selon lui à empêcher le fléau de se développer. Comme président du conseil général de l'intendance sanitaire, composé de délégués de la Sublime Porte et de délégués des consulats des principales nations européennes, il a rendu de grands services internationaux. Il a été nommé en 1869 officier de la Légion d'honneur. On lui doit, outre des *Rapports*, des *Règlements*, des *Mémoires*, etc., divers écrits, dont quelques-uns ont été publiés en français : *Réponse à douze questions sur le choléra de* 1865 *en Egypte* (1865, in-8°); le *Choléra en Egypte* (1865, in-8°), etc.

COLUMBIUM ou **COLOMBIUM** s. m. (ko-lon-bi-omm). Chim. Syn. de NIOBIUM.

* **COLUMBUS**, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, capitale de l'Etat de l'Ohio; 31,274 hab.

COLUTÉOÏDE adj. (ko-lu-té-o-i-de — rad. *colutea*). Bot. Qui ressemble au colutea ou baguenaudier.

COLYMBAS, une des Piérides.

COLYMBINÉES s. f. pl. (ko-lain-bi-né) Ornith. Syn. de COLYMBIDES.

COLYTTOS, père de Diomos, favori d'Hercule.

* **COMAIRAS** (Philippe), peintre français. — Il est mort en 1874.

COMANDANT s. m. (ko-man-dan — du préf. *co*, et de *mandant*). Celui qui donne un mandat conjointement avec un ou plusieurs autres.

COMANDATAIRE s. (ko-man-da-tè-re — du préf. *co*, et de *mandataire*). Celui ou celle qui est chargé d'un mandat conjointement avec une ou plusieurs autres personnes.

* **COMBALOT** (Théodore), prédicateur français. — Il est mort en 1873. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, nous mentionnerons : *Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge* (1845, in-8°); le *Culte de la Vierge Marie* (1864, 2 vol. in-8° et in-12).

COMBASON s. m. (kon-ba-zon). Ornith. Oiseau du Sénégal.

* **COMBAT** s. m. — Polit. *Gouvernement de combat*, Nom sous lequel on a désigné le système de gouvernement issu de la coalition du 24 mai 1873, et qui avait pour but d'enrayer le mouvement qui poussait le pays vers l'établissement d'une République définitive (v. MAI 1873 [révolution parlementaire et gouvernement du 24]), au tome X du *Grand Dictionnaire*, page 940. Le même nom a été donné au gouvernement qui s'empara du pouvoir le 17 mai 1877, après le renvoi du ministère Jules Simon et la prorogation de la Chambre des députés, prorogation suivie, un mois après, de la dissolution, sur l'avis conforme du Sénat.

Combat (LE), journal fondé par Félix Pyat en septembre 1870 (v. PYAT, au tome III du *Grand Dictionnaire*). Un journal impérialiste a paru sous le même titre en mai 1877. Son premier titre était l'*Empire*.

Combat sur une voie ferrée, tableau de M. A. de Neuville. Trois cadavres de soldats prussiens, l'un gisant sur les rails au centre de la composition, et les deux autres étendus sur le revers du remblai, au premier plan, indiquent que l'ennemi vient d'être délogé de la voie ferrée; il s'est replié de l'autre côté, dans un bois d'où s'élèvent des flocons de fumée et jaillissent des lueurs sinistres; suivant leur tactique habituelle, les vaillants guerriers formés par M. de Moltke se sont embusqués dans un fourré et, invisibles, canonnent et fusillent nos troupes, qui bravent la mort à découvert. Des chasseurs à pied poursuivent les loups de la Poméranie jusque dans leur tanière; un clairon sonne l'hallali; mais, hélas! la bête est forte et ceux qui l'attaquent sont si peu nombreux, si mal équipés, si mal armés! Un capitaine de chasseurs, blessé au front et tombé au milieu de la voie ferrée, se soulève à demi pour signaler les positions de l'ennemi à un commandant de mobiles qui se penche anxieusement vers lui. Ce commandant est suivi de ses soldats novices qui, massés sur la gauche du tableau, escaladent le remblai du chemin de fer avec toute l'ardeur de vieilles troupes; un caporal, qui marche à leur tête, est foudroyé en arrivant au sommet du talus; un de ses camarades tend les bras pour le soutenir; un officier se retient à un poteau télégraphique. A droite, un mobile frappé mortellement roule sur la déclivité du terrain et cherche en vain, de sa main crispée, à saisir une touffe d'herbe. Deux de ses compagnons, couchés à plat ventre, le fusil à la main, semblent s'être ainsi tapis pour épier l'ennemi; au-dessous d'eux, un chasseur grièvement blessé est assis, la tête nue, près d'un autre chasseur qui ne se relèvera plus.

Ce tableau a obtenu un grand et légitime succès au Salon de 1874. « Il place M. de Neuville au premier rang dans notre jeune école, a dit M. Louis Gonse (*Gazette des beaux-arts*). Si la *Dernière cartouche*, du Salon de 1872, était d'un effet plus concentré, plus dramatique et plus propre à saisir la foule, le *Combat sur une voie ferrée* est plus peint, dans le sens technique du mot. Il nous semble supérieur par la solidité de l'exécution et la vigueur du style. L'idée, moins concrète et moins scénique peut-être, est au même degré poignante; elle est animée de cette vérité exacte et chaleureuse, aussi éloignée de l'emphase et du mélodrame que du réalisme hideux et brutal. On sent l'impatience et l'anxiété dans toutes ces figures de soldats, dont les visages pâlis et fatigués expriment avec une singulière force de vérité cet état

de somnambulisme fiévreux qui s'empare, dans le combat, des natures les plus robustes. Aucune d'elles ne pose ; elles agissent toutes pour elles-mêmes, comme dans la réalité, et les moindres détails sont traités avec la sûreté rigoureuse de l'homme qui a vu et observé. C'est la guerre toute nue et sans fard. Il n'est pas jusqu'à la sobriété de la couleur qui ne concoure à cette surprenante impression de vérité. L'œuvre de M. de Neuville prend dans la mémoire une forme et un corps, comme le souvenir d'une action à laquelle on aurait été mêlé. » Après avoir loué, dans le *Combat sur une voie ferrée*, « la vérité des types, l'énergie et le ressort des allures, l'émotion mêlée à l'observation, » M. Paul de Saint-Victor termine ainsi son appréciation : « Ce tableau est très-hardi et très-assissant, d'une vérité franche et vivante, peint avec autant de résolution que de verve ; la touche porte à tout coup comme un fusil bien manié. » Les défenseurs des traditions académiques ont reproché à la composition de M. de Neuville d'avoir trop cherché pour le sujet, d'être un peu épinglée, décousue et, pour tout dire en un mot, de manquer d'unité. La vérité est que M. de Neuville ne conçoit pas les tableaux de bataille comme les ont conçus Le Brun, Gros et Horace Vernet ; il ne fait pas de la peinture officielle, il fait de la peinture sincère ; il ne compose pas des spectacles militaires, il représente ce qu'il a observé, ce qu'il a senti. Cette manière de peindre la guerre, la plupart des artistes de notre école l'ont adoptée depuis la chute de l'Empire ; n'étant plus payés pour flatter les princes et les grands chefs militaires, ils se contentent de retracer la vérité, qui est tout à l'avantage des simples soldats. » La République, a dit M. Marius Chaumelin (*Bien public* du 21 mai 1875) est bien plus criminelle que ne le prétendent ses ennemis : à ses méfaits qui sautent aux yeux, elle joint des méfaits sournois, indirects et en apparence anodins, d'autant plus dignes de la colère des honnêtes gens. C'est elle, par exemple, que nous devons d'être privés de ces grandes pages militaires qui faisaient jadis le succès du Salon, de ces batailles épiques et officielles où le courage français était glorifié soit dans la personne du souverain, « calme sur un cheval fougueux, » soit dans les officiers généraux toujours brillants, toujours braves, toujours placés au premier rang. Au lieu de ces apothéoses de l'autorité, si nobles, si imposantes, si bien faites pour entretenir le culte monarchique, que nous offre-t-on aujourd'hui en fait de peintures militaires ? des tableautins où de simples « pioupious, » conduits par des officiers subalternes, se

de la *République française* depuis sa fondation en novembre 1871.

COMBES (Anacharsis), littérateur et érudit français, né à Castres (Tarn) en 1797. Il a exercé avec succès la profession d'avocat dans sa ville natale, et il a employé ses loisirs à des travaux historiques et littéraires. Parmi ses productions, nous citerons : *Proverbes agricoles du sud-ouest de la France* (1844, in-8°) ; *Histoire de l'école de Sorèze* (1847, in-8°) ; *Connaissances locales à l'usage des écoles du pays Castrais* (1850, in-18) ; les *Paysans français considérés sous le rapport historique, économique, agricole, médical et administratif* (1853, in-8°) ; la *Peste et les fortifications*, chronique castraise (1859, in-16) ; *Études historiques sur le pays Castrais* (1860, in-12) ; *Chants populaires du pays Castrais* (1862, in-12) ; *Mes souvenirs sur Lamartine* (1870, in-8°) ; *Histoire anecdotique de Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie* (1870, in-8°) ; *Histoire de la ville de Castres et de ses environs pendant la Révolution française* (1875, in-8°) ; la *Patte d'oie*, étude historique locale (1876, in-8°) ; le *Théron-Périer*, étude d'histoire locale (1876, in-8°) ; *Un homme riche il y a cent ans* (1876, in-8°) ; l'*Hôtel Baudecourt* (1876, in-8°), etc.

COMBES (François), historien et littérateur français, né à Albi (Tarn) en 1816. Il fit ses études dans sa ville natale, puis il s'adonna à l'enseignement. Professeur d'histoire à Pamiers (1844), puis au collége Stanislas à Paris (1848), il passa son agrégation en 1850 et alla occuper une chaire à Rio-Janeiro en 1853. Reçu docteur ès lettres en 1856, M. Combes fut nommé, cette même année, inspecteur d'académie à Laval, puis à Saunier. En 1860, il a été chargé de la chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, où il professe encore. M. Combes a été chargé de missions scientifiques en Belgique, en Hollande (1857), en Italie (1864) et en Suisse (1865). Il est chevalier de la Légion d'honneur et membre de plusieurs sociétés savantes. Outre des mémoires qu'on lui doit les ouvrages suivants : l'*Abbé Suger, historien de son ministère et de sa régence* (1853, in-8°) ; la *Russie en face de Constantinople et de l'Europe* (1854, in-8°) ; *Histoire générale de la diplomatie européenne. Histoire de la formation de l'équilibre européen par les traités de Westphalie et des Pyrénées* (1854, in-8°) ; *Histoire de la diplomatie slave et scandinave* (1856, in-8°) ; la *Princesse des Ursins, essai sur sa vie, son caractère* (1858, in-4°) ; le *Maréchal de Montmorency*, tragédie en quatre actes et en vers (1866, in-16), qui a été représentée avec succès à Bordeaux, où Ligier remplissait le principal rôle ; *Histoire des invasions germaniques et de France depuis la monarchie jusqu'à nos jours* (1873, in-8°) ; les *Libérateurs des nations* (1874, in-8°) ; *Cattena de Médicis*, tragédie en trois actes et en vers (1874, in-12), etc. M. Combes a publié, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, la *Correspondance française inédite du grand pensionnaire Jean de Witt*, documents pleins d'intérêt, qui ont été puisés dans les archives de La Haye.

CORBIER (Charles-Louis), homme politique français, né à Aubenas (Ardèche) en 1819. Élève de l'École polytechnique, puis de l'École des ponts et chaussées, il devint ingénieur ordinaire dans sa ville natale, puis il quitta le service de l'État en 1857, pour se faire attacher à la Compagnie des chemins de fer des Ardennes. Porté sur la liste du comité national républicain, M. Combier fut élu député des Ardennes à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Il alla siéger dans le groupe des légitimistes ultra-cléricaux, dont il fut un membre des plus exaltés. Dépourvu de tout talent oratoire, M. Combier ne prit point part aux discussions de la Chambre. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la pétition des évêques, le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, la levée de l'état de siége, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc. Au mois de septembre 1871, M. Combier signa, avec M. de Belcastel et quelques autres députés, une adresse au pape, dans laquelle il fit une chaleureuse adhésion au *Syllabus* et aux doctrines qui condamnent les principes de justice sur lesquels repose la société moderne. Adversaire de M. Thiers, il contribua à sa chute le 24 mai 1873 et vota d'enthousiasme toutes les mesures réactionnaires proposées par le gouvernement de combat. Il se prononça, notamment, en faveur de la circulaire Pascal, contre la liberté des enterrements, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. A la même époque, il prit une part active aux intrigues monarchiques qui eurent pour objet d'imposer à la France le royaume de droit divin, fit partie du comité des Neuf, chargé de préparer les voies à la restauration, fit un voyage auprès du comte de Chambord et écrivit, au mois d'octobre 1873, au directeur de l'Association de Notre-Dame-de-Salut, une lettre dans laquelle il lui demanda d'organiser la prière perpétuelle pour le salut de la France, c'est-à-dire pour le retour du roi, et lui proposa d'établir simultanément, dans le même but, l'adoration perpétuelle du saint sacrement et la récitation perpétuelle du rosaire. Le ciel se montra cruel pour le pieux M. Combier, qui eut la douleur de voir

ses ardents efforts aboutir à un fiasco irrémédiable. Il vota alors pour le septennat, espérant que le maréchal de Mac-Mahon s'empresserait de jouer le rôle de Monk ; mais cette douce illusion fut de courte durée. Le 16 mai 1874, il aida à renverser le cabinet de Broglie, mais il vota contre l'amendement septennaliste Paris, contre les propositions Périer et Maleville, contre l'amendement Wallon, signa une proposition demandant le rétablissement de la monarchie et se prononça naturellement contre la constitution du 25 février 1875. M. Combier donna ensuite son appui à la politique cléricale de M. Buffet, vota la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Combier ne trouva pas chez les électeurs des Ardennes d'enthousiastes admirateurs de la façon dont il avait rempli son mandat législatif, et il rentra dans la vie privée.

* **COMBINATEUR** s. m. — *Combinateur télégraphique*, Nom donné à un organe employé, en télégraphie, pour traduire à l'arrivée en un effet simple des effets qui étaient multiples au départ.

— Encycl. Lors des premiers essais de télégraphie électrique, l'emploi de plusieurs fils de ligne était la règle. On employa d'abord vingt-cinq fils. On essaya ensuite de correspondre en observant les mouvements combinés de cinq aiguilles ; six fils suffisaient à ce genre de transmission, attendu qu'un seul était affecté à ramener le courant pour le fermer à chaque fois.

Steinheil découvrit qu'en faisant communiquer avec la terre, au départ, l'un des pôles de la pile et à l'arrivée l'autre pôle, les appareils d'expédition et de réception étant insérés dans le circuit, on pouvait se passer du fil de retour.

Dès lors, des appareils pratiques à un seul fil purent être construits. L'emploi de plusieurs fils n'avait plus de raison d'être, à moins que ce ne fût pour obtenir une plus grande vitesse de transmission.

En 1848, lorsque MM. Highton frères, de Londres, firent breveter l'appareil très-ingénieux dont nous allons parler, les lignes de télégraphie électrique étaient encore très-rares ; la plupart étaient aussi très-courtes et composées de plusieurs fils conducteurs.

Un appareil à trois fils de ligne pouvait donc avoir alors des chances de succès, et MM. Highton frères proposèrent un appareil dont les organes de transmission et de télégraphie étaient basés sur la progression géométrique ternaire 1, 3, 9, 27, etc. ; le *combinateur* de M. Mimault a pour principe les combinaisons de la progression géométrique 1, 2, 4, 8, 16, etc. Ces deux systèmes ont pour effet immédiat la traduction d'effets multiples expédiés au départ en effets simples reçus à l'arrivée. Mais tandis que MM. Highton avaient pour but l'utilisation d'une ligne de trois conducteurs pour une seule transmission, M. Mimault se propose de faire plusieurs transmissions par un seul fil. On ne pourra porter un jugement définitif sur la valeur de ce système que lorsqu'il aura subi l'épreuve d'une application sérieuse.

* **COMBLES**, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Péronne ; pop. aggl., 1,568 hab. — pop. tot., 1,602 hab.

* **COMBOURG**, ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. S.-E. de Saint-Malo par le chemin de fer, sur le bord de l'étang de même nom ; pop. agrégl., 1,343 hab. — pop. tot., 5,250 hab. Château classé parmi les monuments historiques, dans lequel Chateaubriand passa les plus belles années de son enfance, et dont les *Mémoires d'outre-tombe* retracent le souvenir.

* **COMBRONDE**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Riom, sur la Saignes ; pop. aggl., 1,705 hab. — pop. tot., 2,374 hab. Fabriques de chaux hydraulique, toiles et poteries.

COMBROUSE (Guillaume), numismate, né à Paris en 1808, mort en 1873. Il s'adonna avec passion à des études archéologiques, particulièrement à l'étude des monnaies et des médailles. On lui doit des ouvrages qui attestent de patientes recherches et qui sont estimés des spécialistes : *Description des monnaies de la seconde race* (1837, in-4°), avec Fougères ; *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, Essai* (1839-1841, 2 vol. in-8°) ; *Numismatique du moyen âge, recherches sur les monnaies mérovingiens* (1843, in-4°) ; *Décaméron numismatique* (1844, in-4°) ; *Monuments de la maison de Bourbon, collection de médailles, estampes et portraits* (1826, in-fol., avec atlas de 60 planches).

COME, ville d'Italie, ch.-l. de la province de même nom ; 24,088 hab. Manufactures de soie et de draps. Il La province a 317,837 hab.

Comédiens ambulants (LES) [*I Virtuosi ambulanti*], opéra buffa en deux actes, livret imité de la pièce française de Picard, par Balocchi, musique de Fioravanti ; représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de l'Impératrice, le 27 septembre 1807. La pièce n'offre qu'un intérêt médiocre. Un voyageur a été détroussé par des voleurs, qu'un dragon a mis en fuite. Une valise est restée sur la route : c'est celle du voyageur. Le dragon l'emporte pour la déposer chez le juge de paix. Il rencontre un sien cousin nommé Bellarosa, qui s'est fait comédien et qui engage dans sa troupe. Ce Bellarosa a une valise exactement semblable à celle qu'a perdue le voyageur ; mais, au lieu de contenir de l'argent, elle ne renferme que le répertoire de la troupe. Les acteurs arrivent à Beaugency pour y donner une représentation. On les prend pour des brigands ; on ouvrit le greffier du juge de paix, qui, en présence de la valise accusatrice, veut faire pendre les pauvres comédiens ou tout au moins les mettre en prison. Le voyageur volé arrive et le dragon aussi. L'innocence des *virtuosi* est proclamée et le greffier les invite à venir dîner chez lui. Il y a dans la pièce l'éternelle scène de rivalité et de querelle entre les deux chanteuses. Il y a loin de l'habileté de Fioravanti à la verve de Cimarosa. Cependant, la partition des *Virtuosi ambulanti* est intéressante. L'ouverture offre un joli allegretto en si bémol. La scène de déclaration de Bellarosa est traitée avec esprit. La cavzone d'Uberto, le dragon, a eu du succès. Nous signalerons particulièrement le finale du premier acte et, dans le second, l'air de basse de Bocchindoro : *Adorata excelsa* ; le terzetto : *Stiamo attente*, chanté par Rosalinda, Lauretta et Bellarosa, et l'air scénique de Rosalinda : *Ah barbari formate*. L'instrumentation est à la disposition des ensembles témoignent de l'habileté consommée du fécond compositeur.

COMÉNAMATE s. m. (ko-mé-na-ma-te). Chim. Se produit par la combinaison de l'acide coménamique avec une base.

COMÉNAMÉTHANE s. f. (ko-mé-na-mé-ta-ne). Chim. Coménamate d'éthyle.

COMÉNAMIQUE adj. (ko-mé-na-mi-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se présente en tables incolores, efflorescentes dans l'air sec, et dont la formule est

$$C^6H^5AzO^4 = (C^2H)''' \begin{cases} OH \\ CO,OH \\ CO,AzH^2 \end{cases}$$

COMÉNATE s. m. (ko-mé-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide coménique avec une base.

Comètes ambulantes (LES), livret imité de la pièce française de Picard, par Balocchi, musique de Fioravanti ; représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de l'Impératrice, le 27 septembre 1807. La pièce n'offre qu'un intérêt médiocre. Un voyageur a été détroussé par des voleurs, qu'un dragon a mis en fuite. Une valise est restée sur la route : c'est celle du voyageur. Le dragon l'emporte pour la déposer chez le juge de paix. Il rencontre un sien cousin nommé Bellarosa, qui s'est fait comédien et qui engage dans sa troupe. Ce Bellarosa a une valise exactement semblable à celle qu'a perdue le voyageur ; mais, au lieu de contenir de l'argent, elle ne renferme que le répertoire de la troupe. Les acteurs arrivent à Beaugency pour y donner une représentation. On les prend pour des brigands ; on ouvrit le greffier du juge de paix, qui, en présence de la valise accusatrice, veut faire pendre les pauvres comédiens ou tout au moins les mettre en prison. Le voyageur volé arrive et le dragon aussi. L'innocence des *virtuosi* est proclamée et le greffier les invite à venir dîner chez lui. Il y a dans la pièce l'éternelle scène de rivalité et de querelle entre les deux chanteuses. Il y a loin de l'habileté de Fioravanti à la verve de Cimarosa. Cependant, la partition des *Virtuosi ambulanti* est intéressante. L'ouverture offre un joli allegretto en si bémol. La scène de déclaration de Bellarosa est traitée avec esprit. La canzone d'Uberto, le dragon, a eu du succès. Nous signalerons particulièrement le finale du premier acte et, dans le second, l'air de basse de Bocchindoro : *Adorata excelsa* ; le terzetto : *Stiamo attente*, chanté par Rosalinda, Lauretta et Bellarosa, et l'air scénique de Rosalinda : *Ah barbari formate*. L'instrumentation est à la disposition des ensembles témoignent de l'habileté consommée du fécond compositeur.

ges, puis à l'histoire détaillée et à l'étude des comètes qui ont le plus attiré l'attention publique. Enfin elle contient l'exposé des découvertes modernes ou des hypothèses qu'on a faites sur la constitution physique des comètes. Dans la deuxième partie, l'auteur discute en homme compétent une foule de questions qui n'ont jamais cessé de préoccuper le public et dont quelques-unes attirent encore l'attention des savants eux-mêmes : quelles sont les influences physiques possibles des comètes ; peut-on craindre une collision de quelque grande comète avec la terre, et la fin du monde terrestre peut-elle venir d'une collision de ce genre ? Toutes ces questions sont l'objet de chapitres très-intéressants, où l'auteur fait connaître avec impartialité les raisons qui peuvent être alléguées pour et contre. La conclusion, du reste, est assez rassurante et réduit à bien peu de chose les craintes raisonnables que peut inspirer l'apparition d'une comète.

COMÉTÈS, un des Lapithes. Il fut tué par Charaxe aux noces de Pirithoüs. Il Père de l'Argonaute Astérion. Il Ministre de Diomède et amant de sa femme Egialé. Il Fils de Thestius et l'un des chasseurs du sanglier de Calydon.

COMÉTHO, fille de Ptérélaüs, roi des Téléboëns. Devenue amoureuse d'Amphitryon, qui était venu assiéger Taphos, capitale des États de son père, elle trahit ce dernier en lui coupant le cheveu d'or dont dépendait sa destinée et livra le ville à l'ennemi ; mais en 1850 et alla occuper une chaire à Rio-Janeiro en 1853. Reçu docteur ès lettres en 1856, M. Combes fut nommé, cette même année, inspecteur d'académie à Laval, puis à Saunier. En 1860, il a été chargé de la chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, où il professe encore. M. Combes a été chargé de missions scientifiques en Belgique, en Hollande (1857), en Italie (1864) et en Suisse (1865). Il est chevalier de la Légion d'honneur et membre de plusieurs sociétés savantes. Outre des mémoires qu'on lui doit les ouvrages suivants : l'*Abbé Suger, historien de son ministère et de sa régence* (1853, in-8°) ; la *Russie en face de Constantinople et de l'Europe* (1854, in-8°) ; *Histoire générale de la diplomatie européenne. Histoire de la formation de l'équilibre européen par les traités de Westphalie et des Pyrénées* (1854, in-8°) ; *Histoire de la diplomatie slave et scandinave* (1856, in-8°) ; la *Princesse des Ursins, essai sur sa vie, son caractère* (1858, in-4°) ; le *Maréchal de Montmorency*, tragédie en quatre actes et en vers (1866, in-16), qui a été représentée avec succès à Bordeaux, où Ligier remplissait le principal rôle ; *Histoire des invasions germaniques et de France depuis la monarchie jusqu'à nos jours* (1873, in-8°) ; les *Libérateurs des nations* (1874, in-8°) ; *Cattena de Médicis*, tragédie en trois actes et en vers (1874, in-12), etc. M. Combes a publié, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, la *Correspondance française inédite du grand pensionnaire Jean de Witt*, documents pleins d'intérêt, qui ont été puisés dans les archives de La Haye.

COMBIER (Charles-Louis), homme politique français, né à Aubenas (Ardèche) en 1819. Élève de l'École polytechnique, puis de l'École des ponts et chaussées, il devint ingénieur ordinaire dans sa ville natale, puis il quitta le service de l'État en 1857, pour se faire attacher à la Compagnie des chemins de fer des Ardennes. Porté sur la liste du comité national républicain, M. Combier fut élu député des Ardennes à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Il alla siéger dans le groupe des légitimistes ultra-cléricaux, dont il fut un membre des plus exaltés. Dépourvu de tout talent oratoire, M. Combier ne prit point part aux discussions de la Chambre. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la pétition des évêques, le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, la levée de l'état de siége, pour la loi contre la municipalité de Lyon, etc. Au mois de septembre 1871, M. Combier signa, avec M. de Belcastel et quelques autres députés, une adresse au pape, dans laquelle il fit une chaleureuse adhésion au *Syllabus* et aux doctrines qui condamnent les principes de justice sur lesquels repose la société moderne. Adversaire de M. Thiers, il contribua à sa chute le 24 mai 1873 et vota d'enthousiasme toutes les mesures réactionnaires proposées par le gouvernement de combat. Il se prononça, notamment, en faveur de la circulaire Pascal, contre la liberté des enterrements, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. A la même époque, il prit une part active aux intrigues monarchiques qui eurent pour objet d'imposer à la France le royaume de droit divin, fit partie du comité des Neuf, chargé de préparer les voies à la restauration, fit un voyage auprès du comte de Chambord et écrivit, au mois d'octobre 1873, au directeur de l'Association de Notre-Dame-de-Salut, une lettre dans laquelle il lui demanda d'organiser la prière perpétuelle pour le salut de la France, c'est-à-dire pour le retour du roi, et lui proposa d'établir simultanément, dans le même but, l'adoration perpétuelle du saint sacrement et la récitation perpétuelle du rosaire. Le ciel se montra cruel pour le pieux M. Combier, qui eut la douleur de voir

» Article 1er. La Fédération républicaine de la garde nationale est organisée ainsi qu'il suit :

» 1° L'assemblée générale des délégués ;

» 2° Le cercle de bataillon ;

» 3° Le conseil de guerre ;

» 4° Le Comité central.

» Art. 2. L'assemblée générale est formée :

» 1° D'un délégué élu à cet effet dans chaque compagnie, sans distinction de grade ;

» 2° D'un officier par bataillon, élu par le corps des officiers ;

» 3° Du chef de chaque bataillon.

» Ces délégués, quels qu'ils soient, sont toujours révocables par ceux qui les ont nommés.

» Art. 3. Le cercle de bataillon est formé :

» 1° De trois délégués par compagnie, élus sans distinction de grade ;

» 2° De l'officier délégué à l'assemblée générale ;

» 3° Du chef de bataillon.

» Art. 4. Le conseil de légion est formé :

» 1° De deux délégués par cercle de bataillon, élus sans distinction de grade ;

» 2° Des chefs de bataillon de l'arrondissement.

» Art. 5. Le Comité central est formé :

» 1° De deux délégués par arrondissement, élus sans distinction de grade par le conseil de légion ;

» 2° D'un chef de bataillon par légion, élu par ses collègues.

» Art. 6. Les délégués aux cercles de bataillon, conseil de légion et Comité central sont les défenseurs naturels de tous les intérêts de la garde nationale. Ils devront veiller au maintien de l'armement de tous les corps spéciaux et autres de ladite garde, et prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République.

» Ils ont également pour mission d'élaborer un projet de réorganisation complète des forces nationales.

» Art. 7. Les réunions de l'assemblée générale auront lieu les premiers dimanches du mois, sauf l'urgence.

» Les diverses fonctions constituées de la Fédération fixeront par un règlement intérieur les modes, lieux et heures de leurs délibérations.

» Art. 8. Pour subvenir aux frais généraux d'administration, de publicité et autres du Comité central, il sera établi dans chaque compagnie une cotisation qui devra produire un minimum de versement mensuel de 5 fr., lequel sera effectué, du 1er au 5 du mois, entre les mains du trésorier, par les soins des délégués.

» Art. 9. Il sera délivré à chaque délégué, membre de l'assemblée générale, une carte personnelle, qui lui servira d'entrée à ses réunions.

» Art. 10. Tous les gardes nationaux sont solidaires, et les délégués de la Fédération sont placés sous la sauvegarde immédiate et directe de la garde nationale tout entière. »

Le 1er mars, le Comité central avait déjà affirmé ses tendances dans la proclamation suivante :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

» *Comité central de la garde nationale.*

» Le Comité central de la garde nationale, nommé dans une assemblée générale de délégués qui représentait plus de deux cents bataillons, a pour mission de constituer la fédération républicaine de la garde nationale, afin qu'elle soit organisée de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées permanentes, et à défendre, par tous les moyens possibles, la République menacée.

» Le Comité central n'est pas un comité anonyme ; il est la réunion de mandataires d'hommes libres qui connaissent leurs devoirs, affirment leurs droits et veulent fonder la solidarité entre tous les membres de la garde nationale.

» Il proteste donc contre toutes les imputations qui tendraient à dénaturer l'expression de son programme pour en entraver l'exécution. Ses actes ont toujours été signés ; ils n'ont eu qu'un mobile, la défense de Paris. Il repousse avec mépris les calomnies tendant à l'accuser d'excitation au pillage d'armes et de munitions et à la guerre civile.

» L'expiration de l'armistice, sur la prolongation duquel nous n'avons pas été consultés, et les ordres, faire des nominations et les notifier aux bataillons, le plus souvent par l'intermédiaire d'un délégué de l'Internationale ; timbrer ses ordres du jour au moyen de timbres officiels, indiquer un point de ralliement dans chaque arrondissement et même s'emparer des mairies pour y substituer son action à celle des municipalités, ne fut pas l'influence d'une commission provisoire nommée pour l'élaboration des statuts ; c'était l'expression réelle de l'émotion ressentie par la population.

» Quand la convention relative à l'occupation fut officiellement connue, le Comité central, par une déclaration affichée dans Paris, engagea les citoyens à assurer, par leur concours énergique, la stricte exécution de cette convention.

» La garde nationale revenant le droit et le devoir de protéger, de défendre ses foyers menacés. Levée tout entière spontanément, elle seule, par son attitude, a su faire de l'occupation prussienne une humiliation pour le vainqueur.

» Vive la République !

» Arnold, Bergeret (Jules), Bouit, Castioni, Chauvière, Chouteau, Courty, Dutil, Fleury, Frontier, Gastéau, Fortuné (Henri), Laccord, Lagarde, Lavalette, Maljournal, Matté, Muttin, Ostyn, Piconel, Pindy, Pouchain, Pouilloux-Prudhomme, Ramel, Tessier, Varlin, Verlet (Henri), Viard, Wébert.

Cependant le Comité central sentait sa faiblesse et son insuffisance en présence de l'armée, et le 10 mars il essayait d'ébranler sa fidélité au drapeau par la proclamation suivante, qu'il faisait répandre à profusion dans toutes les maisons où étaient logés des militaires.

« A L'ARMÉE.

» *Les délégués de la garde nationale de Paris.*

» Soldats, enfants du peuple !

» On fait courir, en province, des bruits odieux.

» Il y a dans Paris 300,000 gardes nationaux, et, cependant, chaque jour on y fait entrer de toutes pièces, à l'un ou l'autre, on trompe sur l'esprit de la population parisienne. Les hommes qui ont organisé la défaite, démembrée de la France, livrée tout entière, veulent échapper à la responsabilité qu'ils ont assumée, en suscitant la guerre civile. Ils comptent que vous serez les dociles instruments du crime qu'ils méditent. Soldats citoyens, obéirez-vous à l'ordre impie de verser le même sang qui coule dans vos veines ? Déchirerez-vous vos propres entrailles ? Non, vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides.

» Que veut le peuple de Paris ?

» Il veut conserver ses armes, choisir lui-même ses chefs et les révoquer quand il n'aura plus confiance en eux.

» Il veut que l'armée active soit renvoyée dans les foyers, pour rendre au plus vite les cœurs à la famille et les bras au travail.

» Soldats, enfants du peuple ! unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs ont fait assez de mal. Ne soyons pas votre vie. La consigne n'empêche pas la responsabilité de la conscience. Embrassons-nous à la face de ceux qui, pour conquérir un grade, obtenir une place, ramener un roi, veulent nous faire entr'égorger.

» Vive à jamais la République ! »

Ce factum était daté du Vauxhall, où le Comité se réunissait alors. Il tint ensuite successivement ses séances avenue Trudaine, place de la Corderie, et enfin à l'Hôtel de ville, après la révolution du 18 mars. Cette révolution, on peut le dire, fut son œuvre ; il l'avait puissamment préparée de longue main. On trouvera à cet égard tous les détails nécessaires à notre article COMMUNE, dans ce *Supplément*.

Un des premiers actes du Comité, que l'abandon de Paris par le gouvernement rendait omnipotent, fut de mettre la main sur le *Journal officiel*. La rédaction en fut confiée à un de ses délégués, chargé de publier les actes du Comité central. Celui-ci, dès le 19, notifia au peuple de Paris et à la garde nationale sa prise de possession du pouvoir. Dans la proclamation adressée au peuple, il disait qu'il ne prétendait pas prendre la place de ceux que le souffle populaire venait de renverser, et il fixait les élections du conseil communal au mercredi 22 mars. Les maires et les députés présents à Paris s'abouchèrent avec le Comité, dans l'espoir d'imprimer au mouvement un caractère de modération qui ouvrit les voies d'un accommodement avec le gouvernement régulier, réfugié à Versailles. L'entrevue fut orageuse ; néanmoins on finit par tomber d'accord : une affiche devait annoncer à la population parisienne qu'un projet de loi concernant les élections municipales serait déposé par les députés de Paris sur le bureau de l'Assemblée nationale, et qu'alors l'Hôtel de ville serait rendu aux délégués des municipalités légales. L'affiche fut aussitôt rédigée par M. Louis Blanc et signée par les députés, les maires et les adjoints présents ; mais lorsque les délégués se présentèrent le lendemain à l'Hôtel de ville pour réclamer l'exécution de la parole donnée, le citoyen Viard répondit que les comités de vigilance des vingt arrondissements venaient de décider que l'Hôtel de ville resterait au pouvoir du Comité central, et que les élections auraient lieu le jour indiqué, sans le concours des maires.

En même temps, par la voie du *Journal officiel*, le Comité faisait connaître au public les sentiments qui devaient présider à sa règle de gouvernement. Ainsi, il prononçait l'abolition des conseils de guerre de l'armée permanente, mais pour en rétablir bientôt ; il abolissait de même la conscription, mais pour prescrire avant peu une sorte de levée en masse. En même temps, le Comité sentait la besoin de se dégager d'une double et terrible responsabilité. Après avoir si énergiquement flétri ceux qui avaient traité avec l'ennemi, il s'empressait de déclarer qu'il était fermement décidé à respecter les conditions de la paix. « Spectacle attristant, dit M. Jules Claretie. On aurait compris, certes, que cette poignée d'inconnus, s'emparant du pouvoir dans une heure de suprême effervescent, poussés par l'âpre besoin de combattre l'étranger, usassent follement, mais héroïquement, des armes qu'ils avaient dans les mains. On eût compris que, saisi d'une ivresse de patriotisme farouche, le Comité se précipitât dans une lutte insensée à coup sûr, mais du moins grandiose. Certes, le monde stupéfait, mais ému, eût applaudi à cette folie d'une ville n'acceptant point la défaite d'un peuple. Mais, à dire vrai, le Comité central abaissait ce rêve tragique jusqu'à une réalité attristante. Loin de se rebeller contre la paix, il l'acceptait à son tour, et dans quelles conditions ! Il s'avilissait devant l'ennemi, devant le bourreau de Paris. »

Nous verrons tout à l'heure de quelle manière.

L'autre responsabilité dont le Comité central tint à se dégager, tant bien que mal, fut celle de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. Il se contenta de déclarer que ces actes étaient regrettables. Voilà toute la flétrissure que le Comité improvisait à ces odieuses exécutions. Le délégué à l'*Officiel* répudiait bien toute solidarité avec les assassins de Montmartre, mais en même temps il accusait le général Lecomte d'avoir fait charger quatre fois une foule inoffensive, et le général Clément Thomas d'avoir levé le plan des barricades de Montmartre. Dès lors, ils avaient subi la loi de la guerre, qui n'admet ni l'assassinat des femmes ni l'espionnage. Ce double meurtre était ainsi transformé en un fait de justice populaire.

Singulière façon d'apprécier des événements qui avaient soulevé des sentiments d'horreur dans tout Paris.

Cependant le Comité était très-préoccupé de l'attitude des troupes prussiennes sous Paris, et il aurait bien voulu entrer en relation avec l'ennemi afin de connaître ses intentions. Mais il craignait qu'une démarche en ce sens ne le compromît aux yeux de ceux qui avaient pris acte de ses promesses de non-agression et de guerre à outrance. Le commandant en chef du 3e corps d'armée allemande, M. de Fabrice, établi à Compiègne, tira le Comité d'embarras en prenant lui-même l'initiative par la lettre suivante :

« COMMANDANT EN CHEF DU 3e CORPS D'ARMÉE.

» *Au commandant actuel de Paris.*

» Quartier général de Compiègne, le 21 mars 1871.

» Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les garnisons de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude *amicale* et passive, tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les formes arrêtées par les préliminaires de la paix.

» Dans le cas où les événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

» Pour le commandant en chef du 3e corps des armées impériales,

» *Le chef du quartier impérial*,

» VON SCHLOTHEIM,

» Major général. »

Cette lettre était une sorte de consécration du mouvement insurrectionnel, et le Comité triomphant se hâta de la reproduire